

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Animation 2D-3D (NWY.01)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

**à l'Institut de création artistique et
de recherche en infographie
ICARI Inc.**

Septembre 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Animation 2D-3D* (NWY.01) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) à l'*Institut de création artistique et de recherche en infographie* (ICARI) s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'*Institut de création artistique et de recherche en infographie*, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 29 octobre 1997. Un comité de spécialistes, présidé par une commissaire, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement le 3 avril 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, y compris les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, des professeurs³ et des élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques de l'Institut et du programme évalué. Il présente ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite à l'établissement. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le *Guide spécifique*, les critères retenus pour cette évaluation sont : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : madame Céline De Guise, directrice des relations publiques à Patrimoine Canadien; monsieur Roger Morin, enseignant au Cégep de Sainte-Foy; monsieur Richard Saint-Pierre, consultant. Madame Louise Chené, commissaire à la CEEC, présidait le comité; monsieur Benoît Girard, agent de recherche, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

L'*Institut de création artistique et de recherche en infographie* a été fondé en 1992 avec pour mission de donner une formation de pointe en infographie et en production multimédia. Ses locaux sont situés à Montréal, où se retrouve la plus importante concentration d'employeurs potentiels pour les diplômés de l'Institut.

Au moment de l'évaluation, l'établissement offrait des programmes en *Éditique et Internet* (NWC.01), *Animation 2D-3D* (NWY.01), *Production multimédia pour infographiste* (NWY.05), *Production multimédia pour scénariste* (NWY.06), *Dessins animés et production informatisée* (NWY.07) et, finalement, une formation à l'utilisation du logiciel *Alias/Wavefront Power Animator* (NWY.08). Tous ces programmes conduisent à l'attestation d'études collégiales (AEC).

L'établissement n'accueille que des étudiants pouvant démontrer une préparation artistique suffisante. De fait, il se considère comme une école d'art, l'ordinateur ne constituant de ce point de vue qu'un nouveau médium d'expression artistique.

Chaque cohorte comporte un maximum de quinze étudiants, le respect de cette limite étant imposé par la disponibilité de l'équipement dans les salles de cours. Certains programmes sont offerts le soir, ce qui permet d'augmenter le nombre de cohortes que peut accueillir l'Institut, tout comme les passages, pour une même cohorte, d'un type d'équipement à un autre au cours des études. Pour l'ensemble de ses programmes, l'Institut peut accueillir environ 90 étudiants à la fois.

La presque totalité des professeurs sont des chargés de cours. L'établissement dispose d'une liste de noms à même laquelle il puise en temps opportun pour octroyer des contrats d'enseignement à durée limitée. Par le biais des renouvellements de contrat, un bon nombre de professeurs peuvent se réclamer de plusieurs années d'expérience. Au total, 37 professeurs sont actifs, à des degrés divers, à l'Institut. Ce nombre comprend les responsables de programme et le Directeur des études qui gardent tous un contact avec l'enseignement.

L'Institut est très conscient de participer à l'édification d'une nouvelle *économie du savoir*, dont on attend une part importante de la création d'emploi à l'avenir. Il a un sens aigu de l'évolution du marché et une vision précise du rôle qu'il peut jouer dans le développement économique de son milieu. Ces orientations nettement pratiques imprègnent tout l'Institut, de la directrice générale jusqu'aux chargés de cours et aux étudiants.

Le programme

Le programme évalué, *Animation 2D-3D*, est le fer de lance de l'établissement. Il a été le premier programme offert et continue d'être celui sur lequel repose l'image d'ICARI. Son objectif principal est de former des infographistes en mesure de produire des séquences animées digitales de calibre professionnel à l'aide de logiciels comme ceux développés par la firme Softimage. Comme on l'a dit au sujet de l'Institut dans son ensemble, l'accent est mis, au moment du recrutement dans le programme, sur la préparation artistique des candidats. On exige donc communément un DEC en *Graphisme*, en *Arts plastiques*, en *Art et technologie informatisée*, en *Arts appliqués* ou l'équivalent. Le programme était considéré, à sa création, comme un perfectionnement spécialisé venant s'ajouter à ces exigences minimales.

Les études se déroulent de façon intensive sur une période de sept mois. Elles durent plus longtemps quand les cours sont donnés le soir. La formation complète totalise 650 heures de cours et 455 heures de laboratoire.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation a été entièrement réalisée par la direction de l'établissement, qui en connaît bien le fonctionnement, en tenant compte de l'information détenue par le registraire et les autres responsables administratifs. Il est regrettable que l'Institut n'ait pas saisi l'occasion de procéder, au-delà de son questionnaire habituel, à une consultation approfondie des étudiants, ni invité les professeurs à participer pleinement à l'opération. Il en résulte un rapport où s'exprime avec fermeté le point de vue des fondateurs de l'établissement, mais où l'autocritique constructive est relativement absente.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

L'industrie de la production infographique animée est une nouveauté sur le marché de l'emploi. Elle doit son apparition à l'innovation technologique informatique et elle continue d'évoluer à un rythme accéléré sous la pression de ce même facteur de changement. C'est dire que la place qu'elle occupe dans la division du travail est en évolution constante, forçant tant les utilisateurs que les producteurs à s'adapter continuellement. Dans ce contexte, il serait impossible à un collège oeuvrant dans le domaine de se tenir à distance des besoins des employeurs. Dans les faits, l'Institut prend plutôt une part active à la formation de ces derniers autant que des infographistes en faisant la promotion des outils et la démonstration de leurs possibilités. L'Institut est donc perpétuellement en contact avec les employeurs de ses diplômés et s'assure ainsi de la pertinence de son programme. L'efficacité de cette adaptation est démontrée par le taux de placement élevé des diplômés. Selon le rapport

d'autoévaluation, 155 sur 187 diplômés issus des programmes d'*Éditique* et d'*Animation* entre mai 1994 et mai 1996 sont au travail. Le marché prenant de l'ampleur, les employeurs viennent désormais recruter les étudiants à l'Institut même, avant la fin des études.

Pour leur part, les élèves rencontrés se montrent très satisfaits de la formation reçue. Aux dires de certains, elle dépasse largement les attentes initiales. De plus, les étudiants ont exprimé l'avis que leur préparation était à la fine pointe de l'innovation, souvent davantage que les équipements et les logiciels que les employeurs peuvent mettre à leur disposition. La pertinence du programme est donc établie, quel que soit le côté d'où on la regarde.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Puisque la préparation artistique est largement considérée comme acquise, l'enseignement du programme porte essentiellement sur la maîtrise des outils informatiques qui entrent dans la création des oeuvres d'animation de même que sur la maîtrise du processus de création qui, en combinant les ressources, conduit à la production d'oeuvres achevées. Les objectifs de cours sont définis de façon indépendante des outils particuliers auxquels on peut avoir recours de façon à ne pas lier la définition du programme à un état momentané du développement technologique.

Le programme tente d'initier les étudiants aux outils les plus élémentaires pour passer progressivement aux plus complexes. L'utilisation de ces derniers fait habituellement usage d'éléments réalisés à l'aide des premiers. On construit donc progressivement une compétence d'ensemble où tous les aspects de l'animation 2D-3D sont couverts.

La Commission a cependant pu constater que les intervenants ne partagent pas tous la même vision du programme et de ses objectifs généraux. Là où certains parlent d'expression artistique, d'autres voient davantage une préparation plus étroitement technique à une production commerciale sur devis. Ces divergences sont l'indice d'une réflexion sinon insuffisamment mûrie, du moins insuffisamment partagée. Elles manifestent l'absence d'un fil conducteur clairement identifié et largement diffusé dans le milieu. Placée devant une diversité d'interprétations à ce sujet, la Commission voit mal les liens qui assurent l'unité du programme, au-delà de la stricte logique imposée par les caractéristiques

des logiciels. La présence d'un document établissant ce fil conducteur éclairerait tous les aspects de la mise en oeuvre du programme et contribuerait à coordonner les actions de chacun. En son absence, par contre, le programme est susceptible de laisser se développer des incohérences plus ou moins profondes ou de n'être qu'une introduction à quelques logiciels.

Pour ces raisons, la Commission recommande à l'Institut d'explicitier son programme en définissant clairement, au-delà de l'apprentissage des logiciels, sa visée fondamentale et les orientations qu'elle commande et de les faire partager par l'ensemble des intervenants.

L'un des premiers bénéfices de cet effort de clarification sera certainement une meilleure emprise sur la logique des activités d'apprentissage. Depuis son introduction, le programme a connu diverses modifications destinées à l'améliorer. L'abandon du progiciel *Director* en est un exemple. Il appert que ces modifications ont été faites davantage sous la pression de l'innovation logicielle qu'à partir d'une vision structurée de la formation à donner. Par conséquent, dans la foulée de la clarification de la visée du programme, la Commission **suggère** à l'Institut de veiller à assurer la cohérence d'ensemble des activités pédagogiques en tenant compte des objectifs poursuivis.

La charge de travail des étudiants est lourde. Cela tient, d'une part, au choix d'offrir une formation intensive et, d'autre part, à la nature même des compétences à acquérir, qui requièrent de nombreuses heures de pratique devant l'écran d'ordinateur. La tâche est cependant bien assumée par les étudiants. L'enthousiasme pour le travail à accomplir ne fait défaut à personne, ni aux étudiants ni aux professeurs, et il soutient les efforts de chacun.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Tous les étudiants du programme sont fortement motivés par leur domaine d'études. Ils l'ont choisi librement et ont accepté d'en défrayer le coût. Ceux que la Commission a pu rencontrer adoptent volontiers une attitude de *client* face à l'établissement, par quoi il faut entendre une attitude

revendicatrice propre à qui exige un service de qualité, à la hauteur du prix demandé. De son côté, l'Institut est favorable à l'idée d'offrir un enseignement efficace et pratique, lequel est rendu d'autant plus nécessaire que l'enseignement est intensif. Les rapports professeurs-étudiants sont francs et directs et nettement orientés sur l'apprentissage.

La nature même des compétences à transmettre dicte dans une large mesure les méthodes à employer. Ainsi, il est essentiel que chaque élève dispose de son propre poste de travail où il puisse s'exercer à l'utilisation des logiciels enseignés. Le professeur dispose aussi d'un poste de travail muni d'un système de projection d'écran permettant de faire la démonstration des opérations décrites aux étudiants. À l'aide de ce matériel, l'enseignement procède par alternance entre exposés, démonstration et pratiques individuelles supervisées. Les groupes-classes sont constitués de quinze étudiants au maximum. Ce nombre restreint rend possible le suivi individuel des progrès. Cette façon de procéder, caractéristique de ce type d'enseignement, donne des résultats satisfaisants.

L'Institut ne consacre pas de ressources spécialisées au support aux étudiants en difficulté. La taille de l'établissement et des groupes-classes qu'on y accueille, en rendant possible le développement de rapports individuels entre étudiants et professeurs, permet à ces derniers de palier efficacement à l'absence de telles ressources. Cette convivialité s'étend aussi à la direction de l'Institut dont tous les membres sont spécialisés dans le domaine et se font un devoir de donner au moins un cours par année, dans le but, entre autres, de créer des liens avec chaque étudiant. Ainsi mis en confiance, les étudiants sont mieux préparés à exposer un éventuel problème à la direction de leur institution.

Au nombre des pratiques facilitant le suivi, il faut aussi compter le mode d'évaluation des apprentissages. Celui-ci comporte une appréciation de l'attitude de l'étudiant qui permet, par recoupement des dimensions considérées et des évaluations de plusieurs professeurs, l'appréciation de la capacité globale. Les étudiants, leur performance et leurs attitudes font donc l'objet de discussions entre les professeurs, lesquels sont ainsi en mesure d'exercer un suivi des étudiants en difficulté. Dans certains cas, les nuances d'évaluation que ce type de suivi permet de maîtriser ont conduit l'Institut à autoriser des mesures exceptionnelles de reprise de cours pour permettre à certains étudiants prometteurs de surmonter des difficultés temporaires.

Malgré la présence dans le corps enseignant d'une majorité de professeurs à la leçon, les étudiants se déclarent satisfaits de la disponibilité de leurs enseignants. Ils ont souligné comment plusieurs d'entre eux n'hésitent pas à donner leur numéro de téléphone et à inviter les élèves à communiquer

avec eux au besoin. De plus, les cours de chaque professeur sont concentrés sur deux jours par semaine pendant lesquels l'enseignant est tenu d'être présent à temps plein. Il faut aussi noter que les périodes d'enseignement elles-mêmes sont largement consacrées à répondre aux questions des étudiants. La disponibilité des professeurs est donc adéquate.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Puisque le domaine de l'infographie d'animation est assez nouveau sur le marché des occupations professionnelles, il n'y a pas encore de tradition concernant la formation des enseignants. Par conséquent, à l'Institut, les professeurs du programme sont engagés sur la base de leur expérience concrète des logiciels à enseigner davantage que sur leurs diplômes, lesquels peuvent avoir été obtenus dans les domaines les plus divers. C'est dire que les professeurs, autant que les élèves, sont venus à l'infographie par choix et qu'ils partagent un même enthousiasme pour la matière.

Les étudiants se déclarent satisfaits de leurs professeurs et font, de plus, remarquer qu'ils ne toléreraient pas longtemps de se voir imposer un professeur dont la compétence laisserait à désirer sur un plan ou sur un autre. Dans un collège de cette taille, où les relations directes entre la Direction des études et les étudiants sont quotidiennes, cette forme de rétroaction remplace avantageusement une procédure d'évaluation des professeurs.

La nécessité de recruter parmi les praticiens présente cependant un inconvénient de taille. Outre la compétence dans la matière à enseigner, le métier d'enseignant comporte aussi une dimension proprement pédagogique qui constitue une compétence distincte. Malgré l'indéniable maîtrise des logiciels dont peuvent faire preuve les professeurs, la Commission a pu constater, à l'examen, entre autres, des plans de cours déposés, que l'aspect pédagogique était inégalement maîtrisé par ces derniers. La Commission *suggère* donc à l'Institut d'assurer à ses professeurs un perfectionnement approprié.

Les ressources matérielles présentent dans ce programme une importance cruciale. L'Institut a investi considérablement dans l'équipement informatique haut de gamme et il continue d'améliorer

son parc d'ordinateurs d'année en année. Compte tenu de la spécialité en cause, un tel équipement, loin d'être un luxe, constitue un outil d'usage quotidien. Les locaux de l'Institut, quant à eux, sont vastes et attrayants et contribuent, à leur façon, à créer un climat favorable au travail.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

Le recrutement des élèves est un processus assez complexe qui déborde la simple vérification des préalables. L'Institut entend former des *artistes* à l'utilisation de ce nouveau médium d'expression qu'est l'ordinateur et le logiciel approprié d'animation. En conséquence, il recrute ses étudiants selon un processus semblable à celui de n'importe quelle autre école d'art, sur la foi de leur formation antérieure certes, mais aussi sur la démonstration de leur performance artistique. Les candidats doivent d'abord être détenteurs d'un DEC en *Graphisme*, en *Arts plastiques*, en *Art et technologie informatisée*, en *Arts appliqués* ou l'équivalent. Si cette condition est remplie, chaque candidat est ensuite reçu en entrevue individuelle au cours de laquelle il doit présenter son portfolio. Les candidats dont la production artistique est suffisamment prometteuse sont déclarés admissibles.

Une fois inscrits dans le programme, les étudiants continuent d'être évalués comme des artistes, c'est-à-dire sur la qualité de leur production davantage que sur la stricte maîtrise des outils informatiques qui font l'objet de l'enseignement. Ceci explique pourquoi l'Institut a adopté une grille d'évaluation commune à tous les cours et pourquoi celle-ci fait une large place à l'appréciation de la créativité des étudiants dans l'application des outils.

Si les objectifs généraux du programme sont définis par la direction, la préparation des plans de cours est la responsabilité de chaque professeur concerné. À l'examen des plans de cours déposés, la Commission constate que les enseignants ont tendance à limiter leurs plans à la seule description du contenu du cours, souvent guère plus qu'une simple énumération des commandes à explorer dans le logiciel enseigné. Bien que cette liste soit assurément au coeur de l'enseignement à donner, un plan de cours peut aborder bien d'autres sujets. Il constitue une voie privilégiée pour transmettre aux étudiants l'information nécessaire à une juste perception de la structure du programme où ils sont inscrits. En particulier, le mode original d'évaluation des étudiants que l'Institut a adopté n'est expliqué nulle part dans les plans de cours examinés. Comme, par ailleurs, l'Institut ne s'est pas encore doté d'une politique d'évaluation des apprentissages qui viendrait fixer tant la philosophie sous-jacente à ce choix que les pratiques concrètes d'évaluation qui en découlent, les étudiants doivent se fier à ce que la grille d'évaluation leur permet d'inférer sur leur mode d'évaluation. La Commission ne doute pas que ces aspects du programme soient expliqués à tous les intéressés à leur

arrivée, mais plus l'évaluation comporte d'éléments intangibles, plus il importe d'en fixer les modalités par écrit afin de lever les ambiguïtés et les divergences de perception.

Par conséquent, la Commission recommande à l'Institut de définir ses pratiques d'évaluation, de les implanter équitablement dans tous les programmes concernés et de les consigner par écrit dans une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Les taux de succès aux cours sont très bons. Il faut y voir un effet du suivi individuel des étudiants évoqué plus haut. Les taux de diplomation sont également très élevés, oscillant entre 80 % pour un groupe du soir et 93,3 % pour les groupes de jour. Cela est d'autant plus remarquable que les étudiants, comme c'est fréquent dans les domaines artistiques, peuvent faire valoir leur portfolio bien plus aisément que leur diplôme auprès des employeurs potentiels. Le programme, en effet, se termine avec un projet de fin d'études où toutes les compétences acquises sont mises à contribution pour produire une séquence animée, une *démo*, selon l'expression en usage, qui pourra être présentée aux employeurs potentiels.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités et, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

L'Institut n'a pas une taille qui justifierait la multiplication des instances administratives. Essentiellement, le contact est immédiat entre la direction, les enseignants et même les étudiants puisque, comme on l'a vu, les membres de la direction se font un devoir de continuer à enseigner. On ne peut passer sous silence, par ailleurs, l'enthousiasme communicatif qui anime tous les participants au programme. Dans un domaine professionnel encore en voie d'implantation et où, par conséquent, les rôles sont encore imprécis, la synergie qui résulte de ces contacts déborde même l'Institut pour s'étendre jusqu'à l'industrie.

Mais cet enthousiasme, en même temps qu'il permet de surmonter de nombreux obstacles, peut masquer des lacunes qui, si elles ne sont pas reconnues et corrigées à temps, risquent de saper, à terme, les succès de l'Institut. Ainsi, l'établissement a choisi d'engager une majorité de professeurs

à la leçon. La rareté de l'expérience avec les logiciels retenus pour le programme explique en partie ce choix, tout comme elle explique celui de concentrer la recherche de nouveaux professeurs sur ce seul aspect de la tâche d'enseignant. On a déjà noté que cette tâche s'étend aussi à la préoccupation pédagogique, aspect qui laisse quelque peu à désirer chez ICARI. Compte tenu de la rapidité avec laquelle le domaine évolue depuis son implantation, la qualité du programme ne peut reposer uniquement sur la maîtrise de logiciels perpétuellement appelés à être remplacés. Au-delà des outils particuliers, c'est une vision claire des compétences qu'exige la profession d'infographiste et de la façon de les transmettre qui doit guider le développement et la mise en oeuvre du programme. Par conséquent, la Commission *suggère* à la direction de l'Institut d'affermir l'encadrement des professeurs de façon à soutenir le développement d'une telle vision.

En ce qui concerne l'information donnée aux étudiants, il est à craindre qu'une certaine ambiguïté subsiste quant au statut du programme offert. Quelle que soit sa valeur sur le marché de l'emploi ou le positionnement professionnel de ses diplômés, et malgré l'exigence d'un DEC à l'entrée, le programme demeure, techniquement, de niveau collégial, comme le spécifie le diplôme d'AEC auquel il conduit. Dans un contexte où la valeur d'un tel diplôme peut être sapée par la possibilité offerte aux étudiants de faire valoir leur portfolio, il appartient à la direction de l'Institut de rappeler à chacun tant le statut que la valeur de ce diplôme. La Commission invite donc l'Institut à bien situer le niveau de son programme et à en défendre la valeur tant auprès des élèves que des employeurs.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en oeuvre du programme d'AEC *Animation 2D-3D* par l'*Institut de création artistique et de recherche en infographie* est de qualité.

Il règne dans l'Institut un climat enthousiaste des plus stimulant. Le personnel, tant à la direction qu'au sein du corps professoral, connaît bien la matière à enseigner et côtoie la clientèle étudiante de si près que la communication ne peut être que de qualité. Les ressources matérielles de l'établissement sont à la hauteur des exigences techniques du programme. De plus, les liens sont étroits entre l'Institut et l'industrie à desservir si bien que le programme, non seulement sert bien cette dernière, mais contribue largement à faire son éducation sur le potentiel que représente pour elle l'infographie moderne.

Par contre, l'Institut n'a accordé qu'une attention limitée aux aspects du programme qui débordent la stricte exploitation des logiciels. La Commission lui recommande de définir clairement la visée fondamentale du programme et de s'assurer que celle-ci est comprise et partagée par l'ensemble des intervenants. Dans une perspective voisine, l'Institut doit aussi prendre le temps de consigner ses pratiques d'évaluation des apprentissages dans une politique institutionnelle appropriée et de veiller à son implantation et à son respect.

Dans le même sens, il serait souhaitable que l'Institut s'assure que sa séquence de cours soit cohérente et propre à rencontrer les objectifs du programme, que les professeurs aient accès à un perfectionnement leur permettant d'améliorer leurs compétences pédagogiques et qu'ils soient suffisamment bien encadrés pour développer une vision commune du programme auquel ils apportent une contribution.

Suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire d'évaluation de la Commission, l'Institut de création artistique et de recherche en infographie n'a pas indiqué d'actions qu'il entend poser pour remédier aux problèmes soulevés. La Commission lui demande de lui faire parvenir, au moment opportun, un rapport faisant état des gestes posés au regard des recommandations du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président